

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 23 décembre 2019
Séance 2019-VIII

L'an deux mille dix-neuf, le 23 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 17 décembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT.

Date de convocation et d'affichage : 17 décembre 2019

Présents:

Serge BAGUR, Philippe LASUYE, Clarisse COURTY, Didier TARDY, Bertrand UFFERTE, Élisabeth MARCHANDIN, Alain LADERRIERE, Christian BARGE SANSELME, François NAPOLI

Absent(s) excusé(s): Christophe SORET, qui donne pouvoir à Philippe LASUYE, Xavier CAZALENS, qui donne pouvoir à Serge BAGUR, Christian TARDY, qui donne pouvoir à Didier TARDY

Absent(s) : Carole NAPOLITANO,
Secrétaire : Clarisse COURTY

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

2019-VIII-1 : Délibération à prendre pour une décision modificative à la suite d'une surcharge du poste charges de personnel liée à une attente de remboursement des indemnités maladie ;

2019-VIII-2 : Délibération à prendre pour valider la facture d'honoraires du fournisseur en charge des études sur la traversée du village en date du 2 juin 2017.

2019-VIII-3 : Information sur la nouvelle application sur Smartphone du Pays Tolosan « CAP Pays Tolosan »

Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

(Document envoyé à chaque conseiller le 8 novembre 2019)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2019-VIII-1 : Délibération à prendre pour une décision modificative à la suite d'une surcharge du poste charges de personnel liée à une attente de remboursement des indemnités maladie ;

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une surcharge du poste charges de personnel liée à une attente de remboursement des indemnités maladie, nous devons procéder, à la demande de la Perception de GRENADE à une décision modificative telle que jointe en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la décision modificative demandée par la perception de Grenade telle qu'indiquée en annexe du présent procès verbal.

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus

2019-VIII-2 : Délibération à prendre pour valider la facture d'honoraires du fournisseur en charge des études sur la traversée du village en date du 2 juin 2017.

Ce dossier est en cours d'instruction et sera évoqué lors d'une prochaine réunion du Conseil.

2019-VIII-3 : Information sur la nouvelle application sur Smartphone du Pays Tolosan « CAP Pays Tolosan »

Lors d'une dernière réunion, il est apparu que le Pays Tolosan propose une application sur SMARTPHONE, appelée CAP Pays Tolosan, permettant l'accès à nombres d'informations telles que producteur locaux, marché, trafic, cinéma et autres activités relevant de leur domaine de compétence.

Questions diverses.

- Nous sommes sollicités pour une participation financière du collège de CADOURS pour les prochains voyages 2020. Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé par le Conseil de valider une participation unitaire pour les 6 élèves de 5^{ème} fréquentant cet établissement, du même montant unitaire que l'an dernier.
- Le déménagement de l'ancienne école de Pelleport vers les nouveaux locaux, Chemin de la Fount d'en Bad se sont déroulés ce jour.
- Bertrand UFFERTE signale plusieurs ornières sur le Chemin de Lassenat.
- Alain LADERRIERE fait état d'un ressenti sur une dégradation des repas de la cantine. Une enquête qualité sera mise en place. Le résultat sera commenté lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Les vœux se feront dans la nouvelle école, le **11 janvier à 15H.**

Mairie de PELLEPORT Séance du 23 décembre 2019

- François NAPOLI demande les conditions tarifaires du fournisseur d'énergie électrique. Serge BAGUR répond que le tarif JAUNE qui est mis en place n'est pas définitif.
- A l'interrogation de Serge BAGUR, sur une éventuelle construction d'une maison en bois, chemin de la Fount d'en Bad, le Conseil Municipal valide, à la majorité moins une voix, la mise en place d'un arrêté communal régissant dans les règles d'urbanisme cette future construction.
- Il est envisagé de donner le nom « ECOLE DES MERLETTES » à la future école de PELLEPORT. Le nom reprend les merlettes, oiseaux héraldiques qui figurent sur le blason de PELLEPORT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Pelleport. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PELLEPORT' at the top, '31480 (Hte-Gar)' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a castle and a tree. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Serge BAGUR
Maire